

# Le Bureau International Jeunesse

Bureau International Jeunesse - Fédération Wallonie-Bruxelles

## Appel citoyens engagés

Charlotte · Tuesday, March 2nd, 2021

### **APPEL CLÔTURÉ: téléchargez le formulaire de Rapport d'activités Citoyens engagés**

**Thématique: Droits humains, Droits sociaux**

**Proposez-nous vos projets de sensibilisation aux droits humains et sociaux des jeunes !**

Dans le cadre de sa coopération avec le Conseil de l'Europe, le BIJ porte une attention particulière à la thématique des droits humains et des droits sociaux (liberté d'expression, participation citoyenne, accès à l'éducation, au logement, à la culture, à la santé, à l'emploi, lutte contre les discriminations, les inégalités et l'exclusion...).

Tous les jeunes, sans discrimination, devraient avoir accès à ces droits, d'autant plus dans le cadre de la crise sanitaire actuelle. Car même si leurs droits sociaux existent, leur accès est rendu extrêmement difficile pour les jeunes en temps de crise, aggravant les situations d'exclusion:

<https://www.coe.int/fr/web/european-social-charter/social-rights-in-times-of-pandemic>

Les droits humains et les droits sociaux touchent un vaste ensemble de droits et de besoins fondamentaux des personnes et sont encadrés par différents textes de loi comme "La déclaration universelle des Droits de l'Homme", "La Charte sociale européenne" et "La Convention européenne des droits de l'Homme".

Vous trouverez une version illustrée par le Chat en cliquant sur ce lien:

<https://edoc.coe.int/fr/convention-europenne-des-droits-de-l-homme/7478-les-droits-de-l-homme-selon-le-chat.html>

## **Contexte**

Au vu de la crise sanitaire actuelle, cet appel spécifique vise des projets qui se déroulent en Fédération Wallonie-Bruxelles avec cependant la rencontre à distance d'un partenaire international (2 heures minimum de contacts virtuels obligatoires). Celle-ci doit permettre d'échanger des idées, des pratiques et de s'inspirer de réalités différentes. Ces échanges vous permettront aussi de penser à un futur projet de mobilité internationale !

Par cet appel, le Bureau International Jeunesse offre une aide financière pour réaliser des projets portés ou co-organisés par des jeunes.

Le BIJ soutiendra la visibilité de vos projets sur ses réseaux sociaux.

## **Pour quels projets ?**

Toute action concrète de sensibilisation à un ou des droits humains ou sociaux et qui débouche sur la réalisation concrète d'un outil à diffuser.

Quelques idées de projets :

- Publication autour de la question des migrants et du droit à la mobilité
- Recueil de témoignages sur l'accès aux droits fondamentaux comme le logement et la santé
- Exposition pour sensibiliser aux inégalités et à l'exclusion
- Stimulation de l'engagement citoyen chez les jeunes (débats, conférences en ligne, enquêtes, ...)
- Capsules vidéo pour sensibiliser à la lutte contre le racisme, les discriminations, les préjugés
- Campagne sur les réseaux sociaux pour parler de l'accès à la culture et à l'éducation
- Brochure ou vidéo sur la liberté d'expression

## **Quels partenariats ?**

Partenaire international (obligatoire)

La particularité du BIJ est de soutenir des projets internationaux. Dans le contexte actuel, cette dimension internationale ne peut se faire que de façon virtuelle mais reste essentielle pour enrichir les projets.

C'est pourquoi, le BIJ vous demande de prendre contact pendant la réalisation de votre projet en Belgique avec un partenaire à l'étranger (hors Belgique), concerné par la même thématique, pour mieux comprendre la situation des droits humains et des droits sociaux en dehors de nos frontières. Ce partenaire peut être une association, organisation publique ou privée ou un groupe informel de jeunes.

Ce partenariat est obligatoire et doit prévoir une ou plusieurs rencontres virtuelles totalisant 2 heures au minimum pour échanger des idées, des bonnes pratiques et envisager éventuellement un futur projet (dans le cadre d'un autre programme du BIJ).

Partenaire(s) local(aux) (si besoin)

S'associer avec un ou plusieurs partenaires locaux (associations, services publics (communes, CPAS...) ou privés) peut s'avérer utile pour la bonne réalisation de votre projet, pour obtenir les autorisations nécessaires ou encore une expertise de terrain. Ce partenariat n'est pas obligatoire.

### **Pour quels objectifs ?**

- Mener une action concrète de sensibilisation aux droits humains et aux droits sociaux
- Susciter l'échange, la réflexion et la créativité au sein des jeunes participants
- Garder une trace de votre projet par une réalisation concrète afin de sensibiliser la population autour des thématiques abordées
- Échanger des réflexions et des pratiques avec un partenaire international clairement identifié qui puisse inspirer, donner une expertise au projet et envisager éventuellement une collaboration future
- Acquérir de nouvelles compétences dans l'organisation de projets, qui vous outillerons ici ou pour préparer une mobilité à l'étranger, quand ce sera possible.

### **Pour qui ?**

Cet appel à projets vise des activités impliquant :

- des jeunes âgés de 17 à 35 ans (dont au moins une personne majeure) et/ou des animateurs, travailleurs et responsables de jeunesse travaillant avec des jeunes sur ces thématiques
- résidant en Wallonie ou à Bruxelles

### **Peuvent être financés :**

- Tout groupe informel de minimum 4 jeunes\*
- Toute structure, association ou organisation légalement constituée implantée à Bruxelles ou en Wallonie (centre de jeunes, organisation de jeunesse, asbl, AMO, CPAS, échevinat, ...) impliquant minimum 4 jeunes\*

\*Le nombre total de participants est soumis au respect des règles sanitaires liées au COVID19

### **Quand et où ?**

- Les activités financées doivent se réaliser en Fédération Wallonie-Bruxelles et débuter obligatoirement en 2020. Elles peuvent commencer au plus tôt le 15 novembre 2020 et s'achever au plus tard le 31 mars 2021.
- Elles peuvent s'insérer dans un projet plus global, initié avant ces dates et/ou se prolongeant au-delà.
- Elles s'accompagnent obligatoirement d'une ou de plusieurs rencontres virtuelles totalisant 2 heures au minimum

### **Quel soutien du BIJ ?**

- Une bourse de 3.000 € maximum à justifier:
- Sont pris en charge les frais logistiques, de réalisation d'un outil de sensibilisation, de diffusion, de travail de volontariat ...
- Les coûts salariaux ne sont pas éligibles. Seuls les défraiements (justifiés par une attestation sur l'honneur) ou le volontariat/bénévolat peuvent être acceptés. [www.levolontariat.be/quels-defraiemnts-sont-possibles](http://www.levolontariat.be/quels-defraiemnts-sont-possibles)
- L'achat de matériel destiné à être utilisé en dehors du projet est inéligible

- Un budget prévisionnel doit être joint à la candidature et sera soumis à l'approbation du Comité de sélection.

### **Quels sont les critères de sélection ?**

Un Comité de sélection se réunira 2 fois durant l'appel pour décider quels projets seront financés. Il évaluera notamment :

- La pertinence du projet par rapport aux objectifs de l'appel
- La valeur ajoutée par rapport à l'éducation aux droits humains et aux droits sociaux
- Les retombées concrètes et la diffusion du projet
- La méthodologie mise en place pour atteindre les objectifs, la qualité des activités prévues et un programme d'activités détaillé
- Le respect des critères formels (date de dépôt, dates d'activité, âges des participants, budget, ...)
- La pertinence des partenariats locaux et étrangers et des échanges menés

### **Quels projets ne peuvent pas être financés ?**

- Les projets commerciaux
- Les projets qui ne sont pas spécifiques et sont d'une activité habituelle du groupe de jeunes ou de l'association
- Les projets déposés par des associations ou ONG internationales
- Les projets financés par un autre appel ou programme du BIJ

### **Comment procéder ?**

Créez un seul document PDF reprenant :

- Ce [Formulaire Citoyens engagés DHDS 2020](#) complété
- le/les email(s) de partenariat

Transmettez le à [DHDSdepot@cfwb.be](mailto:DHDSdepot@cfwb.be) avant le 1er décembre 2020 minuit.

Au terme de votre projet, complétez un formulaire de [Rapport d'activités](#) témoignant de vos activités et de leurs retombées, joignez des photos et une capsule vidéo

### **Séances d'échanges en ligne**

Deux séances d'échanges en ligne seront organisées par le BIJ avec les jeunes dont le projet a été sélectionné :

- 1ere séance - Sensibilisation : organisée après la sélection des projets, elle visera à sensibiliser les jeunes sélectionnés aux droits humains et aux droits sociaux et à leur permettre de présenter leur projet et d'échanger entre eux.
- 2eme séance - Évaluation : organisée au terme du projet, elle remettra en contact les bénéficiaires pour partager leurs témoignages, échanger leurs réflexions et leurs pratiques, envisager de possibles partenariats entre eux et des projets de mobilité internationale dès que la situation le permettra à nouveau.

### **Des questions ?**

Pour toute question, n'hésitez pas à nous contacter à cette adresse : [DHDSquestions@cfwb.be](mailto:DHDSquestions@cfwb.be)

This entry was posted on Tuesday, March 2nd, 2021 at 10:02 am and is filed under You can follow any responses to this entry through the [Comments \(RSS\)](#) feed. Both comments and pings are currently closed.